

REGLEMENT

I. Up Camp

A. Présentation

L'Up Camp est un événement organisé par Up ESI lors du week-end du 20 et 21 octobre 2018. L'objectif de cet événement est de permettre à plusieurs étudiants de montrer leur capacité à gérer un projet informatique en équipe (mélange des principes des hackathons et des bootcamps).

L'Up Camp propose pour cela trois projets autour du thème de l'intelligent retro gaming. Le choix des technologies est libre, en fonction des niveaux des participants, et Up ESI gère l'infrastructure à disposition des participants.

Tout au long de l'événement, des présentations et des ateliers pratiques seront effectuées par des professionnels du domaine et les participants seront également coachés par des professionnels de l'informatique et de la communication.

Les repas sont pris en charge par Up ESI pendant tout l'Up Camp.

B. Consignes pour la réalisation des projets

Les projets nécessitent la participation de plusieurs personnes (au minimum trois, au maximum cinq).

Le choix des technologies et des méthodes de gestion de projets sont libres.

Le plagiat, la fraude et tout manquement aux règles élémentaires de probité et d'honnêteté constituera un renvoi immédiat de l'Up Camp.

C. Jury, récompenses et remise des prix

L'Up Camp se clôture par une présentation des participants sur leur projet afin de présenter leur réalisation aux membres du jury. Le jury est composé de l'équipe organisatrice et des professionnels qui veulent participer.

Tout au long du Up Camp, les coaches auront la possibilité de donner leur avis sur les participants et cet avis sera pris en compte par le jury.

Les récompenses seront remises aux meilleurs projets à la fin de l'Up Camp.

Dans le cas d'une faute grave avérée, l'étudiant sera exclu de l'école sans appel possible.

II. Comportement

Tout manquement aux points suivant impliquera le renvoi immédiat du participant ainsi que des poursuites selon la gravité de la faute.

A. Vie dans les locaux d'Up ESI

Toute diffamation et actes de violences physiques ou verbales envers un tiers physique ou moral sont sanctionnés.

1. Horaire

L'Up Camp débute le 2 juin à 8h30 et se termine le 3 juin à 20h. Pendant ce laps de temps, les locaux d'Up ESI sont totalement mis à disposition des participants.

Les locaux sont ouverts aux participants mineurs uniquement de 8h30 à 20h le samedi et de 7h à 20h le dimanche. Un accord du tuteur légal du participants mineurs est obligatoire pour participer.

2. Introduction de substance et matériel

Il est interdit d'introduire, de détenir ou de transporter dans les locaux du campus toute substance ou matériel ou instrument dangereux, illicite, nuisible à la santé ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

3. Sécurité

Tous les usagers du Campus doivent suivre les instructions des personnels de sécurité notamment des consignes d'évacuation.

B. Respect des locaux et du matériel

1. Bonne conduite

Les locaux doivent être utilisés conformément à leur affectation et à leur destination.

Toute dégradation du matériel mis à la disposition des participants (photocopieurs, imprimantes, scanners, distributeurs, etc) donnera lieu à un renvoie.

Tout vol du matériel du matériel mis à la disposition des participants (photocopieurs, imprimantes, scanners, distributeurs, etc) donnera lieu à des poursuites.

Des poubelles étant à disposition sur l'ensemble du site, il est demandé aux participants de jeter leurs déchets, journaux, papiers, gobelets dans les poubelles prévues à cet effet..

2. Interdiction de fumer

En application de la loi, il est interdit de fumer ou de « vapoter » au sein des locaux.

3. Développement durable

Le tri sélectif doit être respecté à la fois par les participants et les membres de l'équipe organisatrice. Des poubelles spécifiques sont mises à disposition pour ce faire..

4. Réparation

Toute réparation due à des dégradations de la part d'un tiers physique sera à la charge de ce dernier et devra être réalisée le plus rapidement possible.

Toute réparation d'usage sera réalisée dans un délai raisonnable et pris en charge par l'école.

5. Entretien

Les participants et les organisateurs sont priés de laisser les locaux dans un état propre et sain.

6. Sécurité

Il est demandé à chaque étudiant de veiller sur son matériel et de ne pas le laisser sans surveillance. Le campus se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Chaque participant doit respecter les consignes d'utilisation préconisées par les responsables. Les participants se doivent de respecter les consignes de sécurité imposées pour l'utilisation du matériel et des locaux, notamment indiquer les heures de sorties et de rentrés.

Il est expressément demandé aux participants de ne pas entraver le passage aux portes d'entrée du campus.

C. Droit à l'image

Chaque participant autorise Up ESI à le photographier pendant le Up Camp du 20 et 21 octobre 2018 et à utiliser son image. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, chaque participant autorise Up ESI à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Up ESI sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, publicité, flyers, autres autour de l'Up Camp.

Up ESI s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Chaque participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et il ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Chaque participant garantit que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à Montpellier, le 20 octobre en double exemplaire

Nom et Signature du participant

Signature du responsable Up ESI

Accord du tuteur légal pour les participants mineurs